

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES,
FOUILLES ET SITES.

Classement de Sites.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation nationale

*le 27 juin 1936
arrêté adressé à
directeur
travaux en vue de
et production état
Gautier 900*

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments et des sites naturels dans sa séance du 30 Novembre 1936

- Vu ~~l'avis émis par la Commission départementale des monuments et des sites naturels~~ les adhésions au classement du ~~site~~ site du Plateau des Dunes, à Poitiers, données :
- M. Edouard VIAUD, 11 Bd Aboville à Poitiers, propriétaire de la parcelle cadastrale N° 1941
 - M. Charles EGRETEAU, 48, rue Gambetta à Poitiers, propriétaire de la parcelle cadastrale N° 1942
 - Mme Veuve THOMAS, 4 Grand^e Rue, à Poitiers, propriétaire de la parcelle cadastrale N° 1962
 - M. Fernand Louis SEVRES 71 rue de la Croix-Rouge, à Poitiers, propriétaire des parcelles cadastrales Nos 1963, 1964, 1965, 1862p
 - M. Gustave BASILE, 21, rue Cornet à Poitiers, propriétaire de la parcelle cadastrale N° 1862p

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Les parties du site du Plateau des Dunes, à Poitiers (Vienne) teintées en rose sur le plan annexé et prises sur les parcelles cadastrales Nos 1941, 1942, 1962, 1963, 1964, 1965, 1862

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Vienne, au Maire de Poitiers et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé

~~classé~~

Paris, le

18 JUN 1937
Jean ZAY

Pour approbation.

Pour le Directeur général des Beaux-Arts,

L. Chef du Bureau des Monuments historiques et des Sites.

